



GOUVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*



PLAN NATIONAL DE RELANCE ET DE RÉSILIENCE



2021

Synthèse du plan national de relance et de résilience français

Synthèse

Grâce à l'impulsion donnée par l'initiative conjointe franco-allemande pour la relance européenne en mai 2020, les 27 Etats membres se sont accordés, lors du Conseil européen de juillet 2020, sur un plan de relance historique **NextGenerationEU** de 750Md€ qui sera financé par un endettement commun. Il inclut en particulier la **Facilité pour la reprise et la résilience** qui viendra soutenir les efforts de relance des Etats membres, en ciblant notamment les plus durement touchés par la crise, et permettra d'investir massivement dans la transition écologique et numérique. La Facilité pour la reprise et la résilience constitue une avancée historique pour plus de solidarité et d'intégration économique au sein de l'Union européenne.

Le plan national de relance et de résilience (PNRR) présente les investissements pour lesquels la France sollicite un financement d'environ 40 Md€ de la Facilité pour la reprise et la résilience ainsi que la stratégie de réformes qui viendra renforcer l'efficacité de ces investissements et le potentiel de croissance de notre économie.

Tous les investissements présentés dans ce plan national de relance et de résilience sont issus du plan national France Relance présenté par le Premier Ministre le 3 septembre 2020, adopté par le Parlement en loi de finances pour 2021 et en cours de déploiement en France. Le plan de relance européen contribuera ainsi au financement du plan de relance national à hauteur de 40%. C'est un signal fort et concret de la plus-value de l'Union européenne, qui témoigne également de la cohérence entre les priorités de politique économique portées par la France et par l'Union européenne.

Comme le plan France Relance, le plan national de relance et de résilience poursuit trois priorités clefs, qui sont également des piliers de la Facilité pour la reprise et la résilience : l'écologie, la compétitivité ainsi que la cohésion sociale et territoriale. Notre plan comprend des investissements massifs en faveur d'une production et d'une consommation plus respectueuses de l'environnement – par exemple la rénovation thermique des bâtiments et le développement des mobilités et technologies vertes ; le soutien à l'innovation dans des secteurs stratégiques de la santé ou du numérique – par exemple l'intelligence artificielle. Nous investissons également en priorité en faveur des jeunes, que la crise a rendu particulièrement vulnérables, afin de renforcer leurs compétences dans des domaines stratégiques et de faciliter leur intégration sur le marché du travail.

Les neuf composantes du plan national de relance et de résilience

Ecologie		Compétitivité		Cohésion				
1	Rénovation énergétique	5,8 Md€	5	Financement des entreprises	0,3 Md€	8	Sauvegarde de l'emploi, jeunes, handicap, formation professionnelle	7,5 Md€
2	Ecologie et biodiversité	2,1 Md€	6	Souveraineté technologique et résilience	3,2 Md€	9	Recherche, Ségur de la santé / dépendance, cohésion territoriale	7,7 Md€
3	Infrastructures et mobilités vertes	7,0 Md€	7	Mise à niveau numérique de l'État, des territoires et des entreprises ; culture	2,1 Md€			
4	Énergies et technologies vertes	5,3 Md€						

Il s'agit en effet de relever les défis structurels posés à l'économie française et exacerbés par la crise actuelle, qui nécessitent des mesures de relance et des choix de politiques ambitieuses. Il s'agit ainsi d'engager résolument la transition écologique, de poursuivre la numérisation des entreprises et des

services publics, d'assurer l'adéquation des compétences des travailleurs aux besoins des entreprises, de favoriser l'innovation afin d'accroître la compétitivité et la résilience de notre économie sur le moyen terme, de continuer à faire baisser structurellement le chômage et de renforcer l'efficacité de la dépense publique. La crise a également mis en lumière le besoin de renforcer notre indépendance, d'assurer une bonne résilience de notre système de santé et accroît la nécessité de soutenir la croissance de notre économie pour faire face aux enjeux de soutenabilité des finances publiques.

Les investissements du plan France Relance choisis pour intégrer le plan national de relance et de résilience, et pour lesquels nous demandons un financement, répondent aux critères d'éligibilité du plan de relance européen, adoptés par les Etats membres et le Parlement européen. Notre plan comprend ainsi 50% d'investissements en faveur de la transition climatique et 25% d'investissements en faveur de la transition numérique. Nous respectons donc largement les cibles fixées par le texte communautaire (respectivement 37% et 20%), qui constituent un point central de l'accord historique entre les 27 Etats membres. Par ailleurs, aucune mesure du plan ne causera de préjudice important à l'environnement.

Notre plan national de relance et de résilience répond également à l'ambition sociale du plan de relance européen en prenant des mesures déterminantes pour le renforcement de la formation professionnelle, pour la modernisation du système de santé ou encore la lutte contre la fracture numérique sur l'ensemble du territoire.

Pour renforcer l'efficacité de ces investissements, le plan national de relance et de résilience présente des réformes qui renforceront le potentiel de croissance de notre économie et qui nous permettront de rebondir au sortir de la crise sanitaire et économique. Tout comme la stratégie France Relance qui a l'ambition de préparer la France de 2030, le plan de relance européen vise à renforcer durablement la résilience de notre économie. Il poursuit ainsi la stratégie de réformes lancée en 2017 par le président Emmanuel Macron pour permettre l'accès du plus grand nombre à un emploi rémunéré à sa juste valeur, lutter contre les inégalités de destin et renforcer la compétitivité des entreprises.

Notre plan est organisé autour de neuf composantes cohérentes d'investissements et de réformes poursuivant des objectifs communs, qui contribueront à renforcer la coordination entre les politiques économiques des Etats membres et à garantir la convergence dans l'Union européenne.

Le plan national de relance et de résilience va désormais être formellement évalué par la Commission européenne puis sera adopté par les Ministres des Finances de l'UE au sein du Conseil ECOFIN. Dès lors, la France recevra dans les deux mois qui suivront un préfinancement de 13% du plan, ce qui représente une enveloppe de 5,1 Md€. Une première demande de décaissement sera ensuite déposée par la France d'ici fin 2021. Ces premiers décaissements permettront de contribuer au financement des mesures dédiées à la relance en France, le plan France Relance ayant déjà à ce jour engagé 30 Md€ pour soutenir l'investissement des entreprises et les ménages et accélérer le rebond une fois la situation sanitaire assainie.

A plus long terme, et jusqu'à 2026, les fonds du plan de relance européen seront versés en fonction de la concrétisation des mesures incluses dans le plan, pour renforcer le tissu économique du pays dans le temps et bâtir ainsi la France de 2030. Chaque année, nous mettrons en œuvre les investissements et les réformes annoncés dans le présent document.

La France est résolument engagée pour la relance de son économie et dans la poursuite de la mise en œuvre d'un agenda ambitieux de réformes. La mise en œuvre du Plan contribuera activement au dynamisme de la France et de l'Union Européenne.

Politique publique	Composante	Montant demandé au titre du PNRR	Part climatique	Part numérique
Ecologie	Rénovation énergétique	5,8 Md€	5,8 Md€	-
	Ecologie et biodiversité	2,1 Md€	0,9 Md€	-
	Infrastructures et mobilités vertes	7,0 Md€	6,5 Md€	-
	Énergies et technologies vertes	5,3 Md€	5,1 Md€	0,7 Md€
Compétitivité	Financement des entreprises	0,3 Md€	-	-
	Souveraineté technologique et résilience	3,2 Md€	0,2 Md€	2,4 Md€
	Mise à niveau numérique de l'État, des territoires et des entreprises ; culture	2,1 Md€	-	1,4 Md€
Cohésion	Sauvegarde de l'emploi, jeunes, handicap, formation professionnelle	7,5 Md€	0,3 Md€	2,9 Md€
	Recherche, Ségur de la santé/dépendance, cohésion territoriale	7,7 Md€	2,0 Md€	2,9 Md€
TOTAL		41,0 Md€	50,6 %	25,1 %

En résumé, s'agissant des investissements et des réformes inclus dans le PNRR

Piliers	Investissements	Réformes
Transition verte	<ul style="list-style-type: none"> - Rénovation énergétique (de bâtiments publics, de logements sociaux, de TPE/PME et de logements privés); - Biodiversité et lutte contre l'artificialisation (densification et renouvellement urbain, biodiversité sur les territoires, réseaux d'eau et modernisation des stations d'assainissement); - Décarbonation de l'industrie; - Economie circulaire et circuits courts (recyclage et réemploi, modernisation des centres de tri/recyclage et valorisation des déchets); - Transition agricole (plan en faveur de l'indépendance protéinique, forêt) et mer (verdissement des ports); - Infrastructures et mobilités vertes (ferroviaire, accélération de travaux sur les infrastructures de transports, soutien à la demande en véhicules propres, verdissement du parc automobile de l'État); - Energies et technologies vertes (hydrogène décarboné, plan de soutien aéronautique, soutien au développement des marchés clés dans les technologies vertes) 	<ul style="list-style-type: none"> - Réforme de la politique du logement; - Réforme de la réglementation thermique des bâtiments; - Projet de loi climat et résilience; - Feuille de route économique circulaire et loi n°2020-105 du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire - Mise en œuvre de la loi d'orientation des mobilités; - Budget vert
Transformation numérique	<ul style="list-style-type: none"> - Souveraineté technologique (soutien au développement des marchés clés numériques); - Mise à niveau numérique des entreprises (TPE, PME, ETI), de l'État et des territoires (identité numérique, numérisation des services publics - écoles, justice, culture); - Digitalisation de la formation et investissements dans les compétences numériques; - Développement du numérique sur tout le territoire (Très Haut Débit, inclusion numérique) 	<ul style="list-style-type: none"> - Gouvernance du PIA4

<p>Croissance intelligente, durable et inclusive</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Financement des entreprises (renforcement des fonds propres des TPE/PME et ETI) ; - Soutien au développement des marchés clés numérique (<i>voir supra</i>) dans le cadre du PIA4 ; - Aides à l'innovation, projets d'innovation des filières stratégiques dans le cadre du PIA4 ; - Soutien au secteur spatial ; - Préservation de l'emploi de recherche et développement ; - Renforcement des moyens de l'Agence nationale de la recherche (ANR) ; - Financement de l'écosystème de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation et valorisation de la recherche – dans le cadre du PIA4 	<ul style="list-style-type: none"> - Loi du 20 novembre 2020 de programmation de la recherche pour les années 2021 à 2030 - Loi du 7 décembre 2020 d'accélération et de simplification de l'action publique (ASAP)
<p>Cohésion sociale et territoriale</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Sauvegarde de l'emploi : FNE-Formation et promotion par l'alternance (ProA) - Handicap (aide à l'embauche des travailleurs handicapés) ; - Formation professionnelle (programme d'investissements dans les compétences, digitalisation de la formation, renforcement des moyens de France compétences et de Pôle Emploi) ; - Développement du numérique sur tout le territoire : Très Haut Débit, inclusion numérique 	<ul style="list-style-type: none"> - Réforme de l'assurance chômage ; - Réforme du dispositif d'activité partielle ; - Réforme de la santé et sécurité au travail
<p>Santé, et résilience économique, sociale et institutionnelle</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Investissement public massif dans le système de santé public – Ségur de la santé 	<ul style="list-style-type: none"> - Contribution des entreprises aux transformations économiques, sociales et environnementales dans le cadre de la relance - Projet de loi 4D - déconcentration, décentralisation, différenciation et décomplexification ; - Loi organique relatif à la simplification des expérimentations mises en œuvre sur le fondement du quatrième alinéa de l'article 72 de la Constitution - Transformation de la fonction publique ; - Stratégie nationale de réforme du système de santé ;

		<ul style="list-style-type: none"> - 5^{ème} branche de la sécurité sociale et réforme du Grand âge et de l'autonomie - Renforcement du cadre de gouvernance des finances publiques et de l'efficacité de la dépense publique
<p>Politiques pour la prochaine génération, les enfants et les jeunes (y compris l'éducation et les compétences).</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Aide en apprentissage et en contrat de professionnalisation ; - Prime à l'embauche pour les jeunes de moins de 26 ans ; - Internats d'excellence ; - Formation aux métiers d'avenir ; - Accompagnement renforcé et personnalisé (parcours emplois compétences et contrats initiative emploi, accompagnement des jeunes vers l'emploi par les missions locales (PACEA et Garantie jeunes) 	<ul style="list-style-type: none"> - Restructuration de l'offre de Pôle Emploi

Projets européens dans le cadre du PNRR

Notre plan de relance et de résilience contient des projets transfrontaliers menés avec nos voisins européens, notamment allemands, espagnols et italiens car nous sommes absolument convaincus que la compétitivité sur certaines technologies et industries de pointe ne peut se concevoir qu'à l'échelle européenne.

Le 20 août 2020, le Président de la République et la Chancelière de la République Fédérale d'Allemagne ont souligné leur volonté de travailler à faire en sorte que le plan de relance européen finance non seulement « une part significative des plans de relance nationaux, mais aussi beaucoup de projets communs que nous souhaitons développer », avec la « volonté sur les domaines les plus technologiques et les domaines stratégiques industriels d'avoir des grands projets franco-allemands et de préparer dans les semaines à venir des initiatives franco-allemandes qui nous permettront d'utiliser de la manière la plus efficace cet argent et ces investissements ensemble et de manière aussi ouverte à tous nos partenaires européens ». Cette volonté s'inscrit pleinement dans l'esprit du Traité d'Aix-la-Chapelle dans lequel la France et l'Allemagne promeuvent la coopération franco-allemande en matière de recherche, d'innovation et de transformation numérique et s'emploient à bâtir une Union compétitive reposant sur une base industrielle forte.

Les échanges qui ont suivi ont permis d'identifier trois premiers domaines dans lesquels la contribution européenne aux plans de relance nationaux français et allemands pourra faire émerger des projets européens et franco-allemands : l'hydrogène, le cloud et l'électronique.

Ces projets ont vocation à être ouverts à tous les États membres de l'Union qui souhaitent s'y impliquer et proposer des projets ainsi qu'à une diversité de parties prenantes (grands groupes, PME et ETI, centres de recherche). La France et l'Espagne ont ainsi réaffirmé leur volonté de travailler conjointement dans le cadre de plusieurs projets bilatéraux lors du Sommet bilatéral de Montauban, le 15 mars 2021. Les domaines potentiels de coopération entre la France et l'Espagne sont nombreux et significatifs du fait de l'intense relation économique et commerciale entre les deux pays.

1/ Coopération dans le domaine de l'hydrogène

La France et l'Allemagne ont convenu de construire leur collaboration sur l'hydrogène dans le cadre d'un PIIEC (Projet Important d'Intérêt Européen Commun) à l'instar de la réalisation sur l'« Airbus des batteries », et ont invité l'ensemble des États Membres intéressés à rejoindre la démarche afin d'édifier une chaîne de valeur européenne décarbonée, souveraine et résiliente. Ce PIIEC permettra de soutenir un spectre large de technologies et usages associés à l'hydrogène, et contribuera ainsi au renforcement du savoir-faire industriel européen ainsi qu'à la réduction des émissions de gaz à effet de serre de l'UE. Dans ce cadre et conformément à sa stratégie, la France s'est fixé pour objectif de soutenir l'industrialisation d'équipements pour la mobilité et d'électrolyseurs, ainsi que la réalisation d'opérations pilotes de décarbonation de l'industrie.

Le calendrier prévisionnel de montage de ce PIIEC prévoit une notification auprès des services de la Commission avant fin 2021. En termes de financement, le budget prévisionnel s'élève à 1,575 Md€ au sein de France Relance, financés par la Facilité pour la reprise et la résilience.

2/ Coopération dans le domaine du Cloud

La France, conjointement avec l'Allemagne, est à l'initiative d'un PIIEC sur le cloud. Ce PIIEC doit notamment apporter des réponses aux enjeux que sont i) la souveraineté numérique de l'Europe qui passe notamment par le respect de ses normes et de ses valeurs et ii) l'absence d'une infrastructure et d'une offre européenne de services de cloud permettant l'exploitation des données dans un cadre maîtrisé, à l'abri des régulations extraterritoriales. Il a vocation à s'articuler avec les initiatives européennes telles que GAIA-X et il s'inscrit dans la droite ligne de la Stratégie Européenne sur les Données de février 2020. Il permettra par ailleurs d'inscrire des initiatives nationales dans une réponse cohérente à l'échelle

européenne. L'Espagne est également engagée dans le développement de ce PIIEC pour les nouveaux services et infrastructures cloud.

Deux ateliers avec les États membres se sont tenus le 21 janvier et le 3 mars 2021. Chaque État membre souhaitant participer au PIIEC a, depuis, initié une phase de préfiguration d'appels à manifestation d'intérêt, afin de constituer une base d'industriels prêts à collaborer pour proposer une réponse coordonnée aux enjeux précités. L'appel à manifestation d'intérêts français a ainsi été ouvert le 16 février et sera clos le 17 mai (la France étant sur ce point en avance de phase). C'est à l'issue de cet appel à manifestation d'intérêt qu'une première estimation des montants à financer pourra être réalisée car ces montants dépendent des propositions faites par les industriels. La date visée pour la notification du PIIEC à la Commission européenne est décembre 2021, pour une validation au 1^{er} semestre 2022.

La contribution de la France à ce projet devrait être intégrée dans les mesures relatives au soutien au développement des marchés clés numériques du PIA4.

3/ Coopération dans le domaine de l'électronique et des télécommunications

Le 13 octobre 2020, dans le cadre du dialogue franco-allemand sur les technologies, Emmanuel Macron et Angela Merkel ont annoncé, en présence d'Ursula von der Leyen, leur souhait de jouer un rôle de premier plan pour renforcer la base industrielle en Europe liée aux technologies numériques, et notamment pour porter le projet d'un PIIEC sur l'électronique. Cette initiative a ensuite été élargie à d'autres États-membres européens avec 18 pays signataires de la déclaration d'intention publiée à l'issue du Conseil informel Télécom lundi 7 décembre 2020. Sous l'impulsion de l'Allemagne et de la Commission européenne, il a également été décidé d'élargir le périmètre du PIIEC à la connectivité 5G/6G, de façon à renforcer l'industrie européenne sur l'ensemble de la chaîne d'approvisionnement, de l'écosystème de conception jusqu'au premier déploiement industriel des technologies électroniques avancées et des équipements télécoms 5G/6G. Ce projet vise à donner à l'Europe les moyens de se doter d'industries fortes dans le domaine de l'électronique et des télécoms, et de soutenir l'innovation et la compétitivité de ces industries dont la valeur ajoutée repose de façon écrasante sur les innovations en électronique, comme notamment dans l'automobile, le spatial, ou de plus en plus le domaine médical.

L'Espagne et l'Italie seront également engagés dans la mise en œuvre de ce PIIEC sur l'électronique et la connectivité pour renforcer l'industrie européenne sur l'ensemble de la chaîne d'approvisionnement, de l'écosystème de conception jusqu'au premier déploiement industriel de technologies électroniques avancées.

Ce nouveau PIIEC électronique et connectivité viendra renforcer et élargir la dynamique impulsée par le premier PIIEC microélectronique, construit à l'initiative de l'Allemagne et de la France. Validé en 2018, il fut le premier à avoir ouvert la voie du recours à cet instrument en appui aux politiques industrielles de l'Europe, et à en avoir démontré la pertinence. La France et l'Allemagne s'attacheront à développer une dynamique industrielle partagée sur la base de ce retour d'expérience, au profit de l'ensemble des technologies clefs pour l'Europe.

La contribution de la France à ce projet devrait être intégrée dans les mesures relatives au soutien au développement des stratégies d'accélération numériques du PIA4, et notamment les stratégies d'accélération pour l'électronique et la 5G.

4/ Le prolongement des coopérations franco-allemandes déjà menées dans le domaine de l'intelligence artificielle et du développement de la filière des batteries est actuellement à l'étude. Des stratégies d'accélération sont ainsi en cours d'élaboration ; les futurs projets pourraient être en partie financés par du PIA 4 dans le cadre des mesures de soutien au développement des marchés clés numériques.